

#PrealpesdAzur2042

JE ME DÉPASSE
POUR UN AVENIR

Parc naturel régional des Préalpes d'Azur : ambitions pour un territoire remarquable, porteur de résilience



Sommaire

Synthèse des études préalables :

- **Évaluation de la mise en œuvre de la charte du parc 2012-2027(23)**
- **Diagnostic du périmètre d'études**

1. Synthèse du diagnostic de territoire : les enjeux pour 2042 :.....	p.03
• Principaux éléments patrimoniaux des Préalpes d'Azur et leurs enjeux associés.....	p.03
• Un enjeu de connaissance et d'observation à l'échelle du territoire toujours prégnant	p.04
• Évolution des enjeux déjà identifiés dans le diagnostic de territoire initial	p.04
• Des expérimentations et innovations en matière de développement et d'aménagement du territoire.....	p.04
• Un renforcement du cadre réglementaire pour la préservation et l'accélération de la transition écologique	p.05
2. Synthèse du bilan évaluatif de la Charte 2012-2027	p.05
3. La plus-value d'un Parc naturel régional	p.14
4. Les grands axes de la concertation pour l'élaboration d'un nouveau projet de Charte :	p.15
• Aménagement du territoire et grands équilibres	p.15
• Gestion différenciée de l'espace	p.15
• Dynamisme rural et lien social.....	p.15

Résumé :

L'évaluation de la Charte en cours et le diagnostic territorial montrent d'une manière globale l'acuité des ambitions fixées dès le début des années 2010, la trajectoire était bonne. Désormais, l'urgence de la transition climatique nécessite de **faire plus, mieux et plus rapidement** pour **préserver le territoire et le rendre plus résilient**. Les objectifs sont cadrés par la réglementation pour avancer à court terme (2030) et à moyen terme (2050). À cet effet, la nécessité d'améliorer les échanges et la coordination entre collectivités au service de ces exigences doit être réaffirmée par la mise en place d'outils appropriés et efficaces. **Il s'agit de permettre au patrimoine exceptionnel des Préalpes d'Azur d'exprimer tout son potentiel**, notamment au regard de deux enjeux majeurs à l'horizon 2042 : les interactions avec le littoral azuréen, le bien vivre et travailler en Préalpes d'Azur dans le respect de ces patrimoines.

1. Synthèse du diagnostic de territoire actualisé

Les enjeux pour 2042

... Principaux éléments patrimoniaux des Préalpes d'Azur et leurs enjeux associés

Les patrimoines ayant prévalu au classement 2012-2027	Atouts/Opportunités	Freins/Menaces potentiels	Les patrimoines supplémentaires reconnus	Atouts/Opportunités	Freins/Menaces potentiels
Biodiversité exceptionnelle	Résilience Adaptation Tourisme de nature	Fermeture des milieux changement climatique, artificialisation	Qualité du ciel nocturne	Limiter l'érosion de la biodiversité Attractivité pour un tourisme doux	Pression sur les milieux nocturnes
Paysages et patrimoines culturels typés, livre ouvert sur les différentes civilisations et événements historiques qui ont marqué l'évolution du territoire	La roche et le travail spectaculaire de l'eau, les plateaux steppiques, les baous, les paysages pastoraux, les villages groupés perchés, la pierre sèche	Fermeture des milieux (déprise agricole, forêt), rénovation villageoise (énergie, confort de vie) antennes relais, mobilité, infrastructure	La biodiversité dans son ensemble	Résilience des territoires Renaturation des espaces bâtis	Changement climatique Érosion dans son ensemble
Château d'eau de la Côte d'Azur (karst)	Réservoir Karstique	Risque de non atteinte du bon état des eaux superficielles (altération des continuités, pollutions, prélèvements...) Sècheresse, changement climatique	La forêt et les sols naturels	Puits de carbone Régulation thermique et pluviométrique	Changement climatique Espèces invasives ou pathogènes Dépérissement forêts méditerranéennes Modes de gestion
Monde souterrain	Réseau immense de cavités Faune spécifique riche Réflexion sur la labellisation GéoParc	Peu de moyens pour améliorer la connaissance Surfréquentation de certains sites	Le patrimoine immatériel et les savoir faire	Valoriser des solutions d'adaptation (transition écologique/bas carbone/modes de vie villageois)	Manque d'inventaires Pertes de savoir-faire

1. Synthèse du diagnostic de territoire actualisé : les enjeux pour 2042

... Un enjeu de connaissance et d'observation à l'échelle du territoire toujours prégnant

L'actualisation du diagnostic de territoire révèle un manque de données sur les thématiques du Parc et la nécessité de rendre visible à l'échelle du territoire des données déjà existantes, collectées et organisées par différents partenaires. La collecte des données est un enjeu pour le recensement des actions qui servent le projet de territoire.

Le diagnostic de territoire actualisé préconise de :

- Lister les sources de données pertinentes et les priorités de conventionnement pour les exploiter avec la régularité nécessaire au suivi du territoire,
- Lister les besoins de connaissance prioritaires et les moyens de les obtenir.

... Évolution des enjeux déjà identifiés dans le diagnostic de territoire initial

- Partage de l'espace, bons gestes et gestion des flux de fréquentation.
Passer à l'action sur des sites à enjeux priorités, en précisant les modalités d'une maîtrise d'ouvrage coordonnée entre les acteurs compétents.
- Qualification d'une destination Préalpes d'Azur
Développer en partenariat avec les collectivités compétentes, une destination « Préalpes d'Azur » à la croisée des destinations portées par les offices de tourisme intercommunaux, du département, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Préservation et partage de la ressource en eau :
Renforcer la synergie des acteurs pour s'engager dans une gestion durable, concertée et solidaire de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- Développement de mobilités adaptées au territoire rural de montagne pour les habitants et les visiteurs.
- Éducation à l'environnement et au territoire :
Lever majeur de la transition, les objectifs et les modalités de sa mise en œuvre doivent être adaptés aux priorités du projet de territoire.



... Des expérimentations et innovations en matière de développement et d'aménagement du territoire

Le diagnostic de territoire a révélé plusieurs initiatives et dynamiques porteuses en matière de développement et d'aménagement du territoire.

- Réflexions de collectifs agricoles : adaptation des semences fourragères, développement de l'agroforesterie.
- Gestion par les intercommunalités à fiscalité propre d'espaces naturels sous protection forte, de leurs trames verte et bleue, des stratégies alimentaires, favorisant leur articulation avec les stratégies d'aménagement du territoire (SCOT).

Par ailleurs, certains besoins doivent être soutenus, tels que :

- La rénovation villageoise pour innover et optimiser face aux contraintes techniques des chantiers et acculturer aux spécificités de la vie de village,

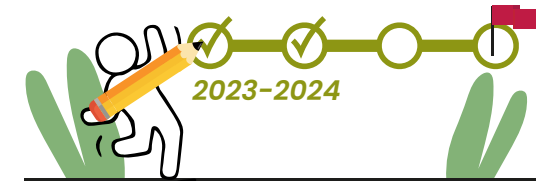
- La mise en réseau des acteurs socio-économiques pour développer des activités adaptées au territoire. Le diagnostic de territoire montre qu'il est nécessaire d'innover en matière de modèle économique (pluriactivité, logistique - groupements de commandes de fourniture ou de livraisons) et de gestion des ressources humaines (groupements d'employeurs, logement des salariés, insertion formation sur le territoire), pour améliorer les services et l'emploi local. Le tissu économique semble encore trop faible pour s'animer de lui-même, mais le développement de l'économie sociale, solidaire et collaborative doit permettre l'émergence et l'expérimentation de projets dormants.

Un renforcement du cadre réglementaire pour la préservation et l'accélération de la transition écologique

Les ambitions réglementaires auxquelles est soumise la Charte 2027-2042 sont sans commune mesure avec celles en vigueur lors de l'élaboration de la Charte 2012-2027. L'enjeu est d'agir rapidement et efficacement pour :

- Développer une économie bas carbone ;
- Atteindre les objectifs de « Zéro Artificialisation Nette » et la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

L'atteinte de ces ambitions doit également se faire en veillant au renforcement de la justice sociale et du bien-être territorial.



Entre 2023 et 2024, le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur a mené une évaluation concertée de sa Charte 2012-2027. Cette évaluation a eu plusieurs objectifs :

- Rendre compte des actions engagées sur le territoire du Parc naturel régional dans la plus grande transparence;
- Évaluer la cohérence, la pertinence, l'efficacité et l'efficience des actions engagées;
- Mettre en évidence les points forts et faibles de la Charte, en comparaison des moyens engagés;
- Faire émerger des enjeux pour le nouveau projet de Charte;
- Accompagner l'élaboration du nouveau projet de Charte;
- Préparer un dispositif et un cadre d'évaluation pour le nouveau projet Charte.

Dans ce cadre, les agents du Parc ont collecté auprès des acteurs du territoire les principales actions entreprises et ont proposé une première analyse. Puis quatre réunions pour l'évaluation participatives des orientations stratégiques ont permis de réunir un grand nombre de participants (entre 30 et 40 participants par réunion), permettant de conforter les analyses proposées.

Le syndicat mixte a aussi mené un questionnaire auprès des habitants récoltant plus de 200 contributions et organisé 3 réunions publiques pour présenter et recueillir leurs impressions sur le bilan des habitants des 12 premières années du Parc.



* Les notes n'ont pas de sens dans l'absolu, il s'agit d'une appréciation globale qui aide à pondérer le bilan par Orientation Stratégique (OS)

OS 1 – DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE DE PRÉSERVATION, DE GESTION ET DE VALORISATION DE L'EXCEPTIONNELLE BIODIVERSITÉ	64	Commentaires
On aura réussi si (objectifs 2023) :		
Des inventaires ont été menés	75	Oui mais à l'opportunité des appels à projets et des maîtres d'ouvrage - pas de priorités réellement fixées par la Charte
La connaissance a été partagée (observatoire), en particulier vis-à-vis des pratiquants d'activité de pleine nature et organisateurs de manifestations sportives	55	Oui autant que possible mais sans observatoire structuré à proprement parler
Des suivis d'espèces en lien avec le changement climatique ont pu être réalisés	55	Oui certains partenaires font du suivi d'espèce mais pas uniquement lié au changement climatique
La connaissance et la prise en compte des milieux naturels et la biodiversité progressent	65	Oui globalement mais variable selon les secteurs
Le territoire s'est développé sans compromettre son « statut » de réservoir de biodiversité exceptionnelle	65	Oui globalement par la puissance de la géologie et les difficultés d'accès - Mais variable selon les secteurs
Des solutions ont pu être trouvées face aux problèmes posés par la surfréquentation de certains sites	50	Etudes et concertations ont été conduites mais pas encore de mise en œuvre
La circulation motorisée est limitée par des arrêtés municipaux et notamment dans les espaces naturels prioritaires identifiés au plan de Parc	85	Oui toutes les communes concernées par des espaces naturels prioritaires ont fait le nécessaire dès les 3 premières années (sauf 1 qui l'a fait dans les 6 ans)
OS 2 – EXPRIMER LE POTENTIEL AGRICOLE, PASTORAL ET FORÊSTIER DES PRÉALPES D'AZUR, AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ, DU CADRE DE VIE ET D'UNE ALIMENTATION SAINTE	62	Commentaires
On aura réussi si (objectifs 2023) :		
L'agriculture continue de contribuer aux externalités positives (création d'emplois agricoles, diversité des productions et activités) et aux bonnes pratiques sur le territoire	50	Une agriculture de qualité qui connaît un regain de dynamisme (suites COVID - Plans Alimentaires Territoriaux) mais la déprise qui se poursuit (fermeture des milieux potentiellement pénalisante pour des espèces remarquables et le cadre de vie)
Le Parc est reconnu pour son agriculture	90	Le Parc est reconnu comme étant un territoire ressource où il faut préserver les espaces agricoles utilisés et potentiels
L'agriculture a pu s'adapter aux enjeux contemporains (équipements, emploi, foncier, eau, intégration des bâtiments, partage de l'espace)	60	La reconnaissance des enjeux agricoles et alimentaires a permis une meilleure mobilisation de certaines communes sur le foncier, du département pour la ressource en eau ou leur prise en compte pour des manifestations sportives éco-responsables. Toutefois il persiste des contradictions politiques ou réglementaires qui freinent les initiatives et les projets. Il existe une dynamique de réflexion sur le changement (GIEE)
L'agriculture en circuit court se développe, se diversifie en type de productions et porte des projets structurants	70	Les projets structurants (ateliers collectifs) peinent à voir le jour. La dynamique est là, freinée par le coût des études et les délais pour mobiliser les financements européens, compte tenu de collectifs composés d'agriculteurs qui ne peuvent guère déléguer leurs priorités sur les fermes (disponibilité). Les dynamiques autour des PAT contribuent également au regain d'intérêt pour le local et le développement des circuits courts
Les Préalpes d'Azur permettent de démarquer les produits et les produits concourent à l'image des Préalpes d'Azur	50	Les outils de valorisation existent mais sont peu mobilisés. La marque Valeurs Parc naturel régional n'est pas vue comme un atout de démarcation des productions, pour les autres labels ou marques, leur développement n'est pas dû à la présence du Parc
Le nombre d'exploitations poursuivant des pratiques favorables à l'environnement augmente	90	Indicateur bio ; premières MAEC à partir de 2016 ; Regroupements d'agriculteurs en GIEE
L'accompagnement des exploitations face à la prédation améliore leur adaptation	50	Le loup s'adapte aussi (Etude comportementale en cours sur les Préalpes de Grasse DDTM/Plan Loup). Evolutions liées au nouveau plan national d'action mais pas encore satisfaisant du point de vue des éleveurs et une faible prise en compte de l'impact psychologique de la prédation



* Les notes n'ont pas de sens dans l'absolu, il s'agit d'une appréciation globale qui aide à pondérer le bilan par Orientation Stratégique (OS)

Les propriétaires forestiers (publics et privés) sont mobilisés pour une gestion durable, multifonctionnelle et adaptée aux effets du changement climatique	50	Les propriétaires et le gestionnaire des forêts publiques sont dans cette démarche afin de faire évoluer leurs pratiques sylvicoles, tout en tenant en compte de l'ensemble des enjeux en milieu forestier pour répondre à leurs différentes fonctions. Les forêts privées sont quant à elles majoritairement représentées sur le territoire. Dont plusieurs ne possèdent pas de plan de gestion et où aucune action n'est réalisée pour gérer, entretenir et aider à la résilience de ces peuplements. En forêts publiques comme en forêts privées qui possèdent un plan de gestion, plusieurs expérimentations sur les essences d'avenir sont en cours pour palier au climat futur et donc permettre aux espaces forestiers de perdurer
Une filière bois s'est développée sur le territoire	50	La filière bois est bien présente sur le territoire, le bois énergie est plutôt bien développé, il y a deux scieries fixes sur le territoire et quelques scieries mobiles. Des artisans bois sont aussi présents. La filière bois d'œuvre, quant à elle, peine à évoluer. Il y a eu des projets d'installation de professionnels du bois, mais les Préalpes d'Azur ne sont pas identifiés pour cela et les acteurs ne sont pas assez nombreux pour une dynamique de réseaux. La filière bois d'œuvre est à travailler et à faire émerger du territoire, mais cela prendra du temps

OS 3 - PROTÉGER LE CHÂTEAU D'EAU OUEST AZURÉEN	80	Commentaires
On aura réussi si (objectifs 2023) :		
Le territoire est géré par bassin versant permettant une solidarité amont aval pour l'atteinte ou le maintien du bon état écologique des eaux superficielles et eaux souterraines	85	Oui chaque bassin versant dispose d'une instance de gouvernance en lien avec les compétences du SMIAGE (et observatoire départemental) ; lieu de débat sur la solidarité amont aval à maintenir, suite aux assises de l'eau 2022
La connaissance du karst a progressé et la ressource est protégée	75	La connaissance progresse par les travaux du SMIAGE et des spéléologues amateurs - Enjeu de pilotage

OS 4 - ANCRER LE TERRITOIRE DANS UNE ÉCONOMIE RURALE VIABLE ET ÉQUILIBRÉE	60	Commentaires
On aura réussi si (objectifs 2023) :		
L'animation de la mise en réseau entre les professionnels du territoire des Préalpes d'Azur s'est développée via l'implication des différents opérateurs tels que les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA), Collectivités d'Agglomération (CA), Plateforme Initiative, et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)	75	De nombreux partenaires et actions existent sur le territoire, mais le taux de mobilisation est faible
On observe effectivement des réseaux au sein des acteurs économiques du territoire des Préalpes d'Azur	50	C'est au niveau de la profession agricole que c'est le plus tangible, avec un certain degré d'autonomie. L'animation pour la mise en réseau des professionnels de l'écotourisme sur les grandes itinérances manque de résultat tangible à ce jour. Le processus est long. Le réseau Marque Valeurs Parc manque encore d'adhérents pour trouver sa dynamique
On observe un maintien/développement des activités notamment dans la partie nord du territoire	Données insuffisantes	
Il existe des activités qualifiées et de qualité contribuant à l'exemplarité du territoire	61	En l'absence de valeur cible, on estime qu'il existe des activités, mais elles restent peu nombreuses
Des filières locales se sont développées sur le territoire des Préalpes d'Azur	50	Pierre sèche, abattoir, laine, semences, légumineuses, forêt/bois : de l'animation qui ne porte pas encore ses fruits
L'identité des produits s'est renforcée	50	Promotion de la variété des productions agricoles, de la Marque Valeurs Parc
L'accès aux technologies de la communication progresse : Sont cités les <i>Espaces Régionaux Internet et Citoyens</i> , activité et services à distance, couverture des zones rurales pour la télévision numérique	75	Fibre, Maisons France Service
La prise en compte de l'environnement dans les entreprises et les zones d'activité progresse	Données insuffisantes	



*Les notes n'ont pas de sens dans l'absolu, il s'agit d'une appréciation globale qui aide à pondérer le bilan par Orientation Stratégique (OS)

OS 5 – RELEVER LE DEFİ D'UNE GESTION EXEMPLAIRE DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET DES DÉCHETS EN MILIEU RURAL	71	Commentaires
On aura réussi si (objectifs 2023) :		
Les Plans Climat Energie (PCAET) des EPCI sont cohérents ou ont été mis en cohérence avec la stratégie convenue pour le Parc	90	Oui - en lien avec des cadres réglementaires plus exigeants depuis
La consommation énergétique du territoire a diminué	35	+ 7,4% entre 2012 et 2021 alors que la population augmente de +2,9% ; NB : effet covid donne une consommation en dessous de celle de 2012 ; elle semble amorcer un plafond depuis, mais aujourd'hui les objectifs nationaux appelaient à une baisse de 12% sur la période
Le pourcentage de production d'énergie renouvelable a augmenté	85	+77% (photovoltaïque, pompe à chaleur, biomasse) - NB : objectif de +23% à l'échelle nationale
Les enjeux patrimoniaux dans leur conception	65	Outils et prise de conscience postérieurs aux 4 projets majeurs de PV au sol
Les programmes de maîtrise des déchets portés par les collectivités compétentes ont affiché un objectif cohérent avec l'ambition de la Charte (qui se cale sur le PEDMA alors en cours)	85	Oui - PEDMA n'existe plus et documents locaux doivent se conformer désormais au SRADDET, plus exigeant
La quantité de déchets produite sur le territoire a diminué et le taux de recyclage augmenté	50	Quantité stable voire en augmentation ; manque de données pour affiner le taux de recyclage qui se situe entre 40 et 70% selon les EPCI. Les actions sont en cours. Manque de détail dans les observatoires pour une analyse plus précise à l'échelle du Parc
Les habitants et visiteurs ont été informés/mobilisés face aux dépôts sauvages	85	Oui mobilisation citoyenne, chantiers participatifs et communication engageante. Pour autant les incivilités demeurent

OS 6 – RÉPONDRE AU BESOIN DE DÉVELOPPEMENT SANS HYPOTHÉQUER LES ATOUTS ENVIRONNEMENTAUX ET LA DIMENSION SOCIALE	53	Commentaires
On aura réussi si (objectifs 2023) :		
Les aménagements villageois/péri-urbains ont limité le mitage et la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers à enjeux économique, paysager ou environnemental	65	Pas d'indicateur précis pour le mitage, mais le cadre réglementaire de la loi Montagne, la DTA, les sites classés, la commission avis du Parc (permettant un apport pédagogique régulier (36 avis en 2023 contre 14 en 2020) sur les enjeux du territoire), ont contribué à le limiter. Néanmoins, l'artificialisation ou la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers s'évalue à 205 hectares entre 2006 et 2019 (soit 0,3% du territoire), dont 67 % a été dédié à l'urbanisation (hors infrastructures/équipements, industrie, carrières). Un report de nouvelles constructions sur le haut pays révèle un manque d'efficacité dans la consommation foncière. L'implantation de PV au sol qui n'est pas intégré au calcul des consommations foncières, suscite néanmoins des controverses en lien avec le cadre de vie et le paysage
La zone de la lisière Sud, exposée à une forte banalisation des paysages et aux fonctions résidentielles persistantes, a fait l'objet d'attentions particulières, de modes de gestion vertueux, voire de requalifications	50	Pas d'actions particulières ni de requalifications majeures, mais le cadre réglementaire et les documents d'urbanisme ont gagné en ambition sur les compromis entre toutes les injonctions : SRU/Alur/Biodiversité Paysage/Montagne/corridors/Risques naturels
Les constructions nouvelles ou les rénovations ont permis de préserver le caractère exceptionnel des villages	50	Pas d'infos/le Parc n'est pas instructeur de permis
Le trafic routier a diminué	Pas de mesure spécifique, mais pas de réduction identifiée	
Le taux d'emploi sur le territoire a augmenté	60	Oui mais sans effet notable sur la réduction des trajets



*Les notes n'ont pas de sens dans l'absolu, il s'agit d'une appréciation globale qui aide à pondérer le bilan par Orientation Stratégique (OS)

Des solutions de mobilité alternative à la voiture individuelle ont vu le jour	50	Initiatives marginales, non spécifiques au territoire rural
La surface et la qualité des espaces à vocation agricole et/ou pastorale ont été stabilisées ou augmentées	35	Diminution de 10% de la SAU
Les surfaces identifiées et potentielles pour l'agriculture par le plan de Parc sont restées exploitées ou le sont devenues	60	En moyenne oui, mais pas d'inventaire exhaustif - Exceptions identifiées : Séranon (résidence de loisir en zone agricole potentielle), antérieure au SCOT Ouest qui désormais protège les espaces agricoles hors agglomération Route Napoléon ; extension Usine Florhiana en marge ouest zone agricole Caussols (procédure site classé)

OS 7 - PRÉSERVER ET ANTICIPER LES PAYSAGES DE DEMAIN	57	Commentaires
On aura réussi si (objectifs 2023) :		
Des repères identitaires (valeurs partagées) ont été identifiés sur le territoire	85	Fait - à poursuivre du fait du caractère non figé des paysages, possibilités de nouveaux repères
Ces repères ont été partagés avec les décideurs de l'aménagement ainsi que les enjeux et moyens de préserver ces éléments patrimoniaux	70	Oui, seulement à travers les programmes EET et les outils de communication avec les habitants et usagers. Les actions des partenaires n'ont pas fait l'objet de co-constructions, reste à les impliquer dans la gestion des "points noirs" et les leviers d'intégration des repères dans les actions d'aménagement/acculturation élus et particuliers
Les zones emblématiques du Plan de Parc et les villages groupés et perchés de caractère ont été préservés	70	Globalement oui
Les points noirs paysagers, dont les portes d'entrée du territoire ont fait l'objet d'un traitement	10	Le sujet n'a pas été animé de manière planifiée (malgré le plan de paysage)- Actions en sites classés réalisées à l'opportunité
La signalétique a été mise en conformité réglementaire	50	Outils techniques et sensibilisation déployés. Pas prioritaire pour les communes; le transfert de compétence depuis 1/2024 aux communes ou EPCI, nécessite de clarifier les règles

OS 8 - DÉVELOPPER UNE STRATEGIE AMBITIEUSE EN FAVEUR DES PATRIMOINES CULTURELS*	63	Commentaires
On aura réussi si (objectifs 2023)		
Les connaissances ont augmenté et ont été capitalisées (patrimoine culturel matériel et immatériel)	50	Capitalisation au tour du Patrimoine roman et pierre sèche + patrimoines SIVOM de Vence - A l'opportunité des subventions ; pas d'actions structurées sur le patrimoine immatériel ; peu de développement de la connaissance
Des démarches de conservation, valorisation et restauration ont été priorisées et mises en œuvre	75	En lien avec la capitalisation des connaissances - Patrimoine Roman ok ; Patrimoine pierre sèche en cours + autres actions locales
*Le volet relatif à l'expression culturelle des habitants est traité avec l'OS 10		

OS 9 - STRUCTURER UNE OFFRE TOURISTIQUE DE VALORISATION DES PATRIMOINES INTEGRÉE À LA POLITIQUE DE PRÉSERVATION	66	Commentaires
On aura réussi si (objectifs 2023)		
Une gouvernance a été mise en place à l'échelle des Préalpes d'Azur pour partager les orientations et la valorisation du territoire et l'économie touristique	85	Oui, en lien avec l'animation de la stratégie Espace Valléen ; elle gagne en légitimité grâce aux mécanismes de coordination des politiques publiques de l'Etat
La gouvernance a impliqué les professionnels des activités de pleine nature qui participent aux ambitions collectives	75	Oui, avec comme limite leur disponibilité pour s'impliquer dans des approches à l'échelle du territoire et bénévolat



* Les notes n'ont pas de sens dans l'absolu, il s'agit d'une appréciation globale qui aide à pondérer le bilan par Orientation Stratégique (OS)

Une offre s'est développée, positionnée sur un tourisme rural de qualité, en résorbant le déséquilibre nord sud (enjeu de diffusion des flux de fréquentation et de développement de séjours ?), et appuyée sur des patrimoines qui font sens pour les Préalpes d'Azur	70	Oui - mais note mesurée car cet objectif n'était pas chiffré
Les professionnels de l'éco-tourisme ont partagé leurs préoccupations et démarches d'adaptation	50	Démarrage de dispositifs d'animation pour fédérer les professionnels - pas encore de résultats valorisables
Des solutions ont pu être trouvées face aux problèmes posés par la surfréquentation de différents sites, et pour des manifestations sportives intégrant les enjeux de la Charte du Parc	50	Etudes concertées sur Baous et Gorges du Loup mais mise en œuvre pas encore opérationnelle

OS 10 – COORDONNER LA DIFFUSION DES SAVOIRS ET PROMOUVOIR LES SAVOIR ÊTRE DANS UNE RELATION NOUVELLE ENTRE PRÉALPES D'AZUR ET LITTORAL URBAIN*	67	Commentaires
On aura réussi si (objectifs 2023)		
En matière d'« action culturelle » :		
Des actions de sensibilisation et de transmission de connaissance autour des patrimoines ont été développées	85	L'ambition n'était pas chiffrée, mais la programmation développée par différents partenaires et le Syndicat Mixte
Ces actions ont été le support de projets culturels et artistiques en lien avec les acteurs du territoire	90	Oui c'est au cœur de la stratégie culturelle et cela a été mis en œuvre (RDV avec les communes et différents partenaires culturels, économiques, inclusifs)
Ces actions ont trouvé leur public, notamment local	70	Oui même si on constate une certaine récurrence et manque de diversité des cibles
En matière d'éducation à l'environnement et au territoire et communication		
Des programmes attractifs à destination des scolaires centrés sur les spécificités du territoire et en partenariat (notamment avec l'éducation nationale) ont été mis en place	85	L'ambition n'était pas chiffrée mais la programmation a été développée pour au moins une classe par an par école (avec financement dédié Région et DRAC)
Les capacités d'accueil et d'hébergement d'enfants ont progressé sur le territoire	35	Pas de données consolidées - quelques initiatives ponctuelles mais enjeu de redévelopper l'accueil de séjours EET n'a pas pu être animé
L'entité Préalpes d'azur est reconnue	70	Pas par tout le monde mais le nom commence à être reconnu et être utilisé pour se situer (météo, commerçants...) + signalétique + développement abonnés et relai par pages/acteurs communales/naux des posts sur les réseaux sociaux
Les partenaires ont associé le Syndicat Mixte du Parc sur leurs projets pour prendre en compte la charte de Parc	50	Oui mais pas de manière systématique
Les habitants et acteurs locaux se sont saisis de la valorisation et de la préservation des patrimoines	80	Oui c'est une des thématiques les plus fédératrice (mobilisation dans les groupes projets PNR, associations locales, investissements communaux, subventions)
A l'issue de la Charte, les pratiquants des activités de pleine nature se sentent dans un espace privilégié et fragile, qu'il faut préserver	65	Oui cette idée progresse mais la notion de terrain de jeu, la revendication de liberté dans les espaces naturels (alors que privés) sont tenaces. Des incivilités sont encore constatées.
Une Maison du Parc a été établie sur le territoire	35	Etudes d'opportunités mais pas de consensus à ce jour
*Ce volet traite de l'expression culturelle des habitants affiché dans la charte dans l'OS 8		



*Les notes n'ont pas de sens dans l'absolu, il s'agit d'une appréciation globale qui aide à pondérer le bilan par Orientation Stratégique (OS)

Axe 4 – POSITIONNER L'HOMME COMME ACTEUR DU TERRITOIRE		
On aura réussi si (objectifs 2023)		Commentaires
	67	
Le Syndicat Mixte est resté fidèle à ses valeurs (écoute du territoire, volonté de mobiliser, garder permanente la préoccupation de l'environnement, volonté d'expérimentation en partenariat avec les habitants, les professionnels, les usagers et autres territoires, la recherche d'une solidarité et d'une cohérence territoriale, l'obligation d'évaluation)	50	Les moyens dédiés à la donnée spécifique sur le territoire et à l'évaluation déclassent l'ambition ; les autres thématiques ont été équilibrées au mieux en fonction des moyens
La mise en œuvre de la Charte a relevé de la responsabilité de toutes les collectivités qui ont approuvé la Charte (engagements mentionnés dans chaque article)	75	Oui malgré un manque de suivi et de coordination
L'articulation entre les collectivités a été optimisée (conventions)	50	Ce mode opératoire n'était plus efficient face à l'absence de lisibilité pluriannuelle des financeurs - Les outils de substitution (tableaux de bord et Comité de pilotage entre les signataires) n'ont pas trouvé leur bon format
La population et les acteurs du territoire sont associés à la vie institutionnelle du Parc	70	Oui mais en l'absence d'objectifs quantifiés et de suivis correspondants, difficile d'évaluer si c'était suffisant ; les avis sont partagés (trop pour certains, pas assez, ou pas assez bien pour d'autres)
Des conditions favorables à l'innovation locales ont été encouragées	90	Programmes de financements et accompagnement de porteurs de projets
Des innovations locales ont pu voir le jour sur le Territoire des Préalpes d'Azur	70	Oui dans l'absolu, mais globalement le passage de l'idée au projet reste complexe et long, reposant sur un petit nombre d'acteurs qui manque de disponibilité
La charte du Parc a été labellisée Agenda 21	90	On ne met pas 100 car ce fut une formalité qui n'a pas eu tellement de plus-value
Le Syndicat mixte a :		
- Développé une politique d'achat durable	80	Oui mais peu d'achats d'une manière générale (fournitures)
- Développé une expérimentation dans le domaine des déplacements	60	Oui véhicules de services électriques, prêts de vélos électriques pour agents. Prime mobilité durable pour inciter au covoiturage ou à l'utilisation de transports doux.
- Été exemplaire dans la gestion de l'énergie de ses bâtiments	50	Messages d'attention, mais capacité à agir limitée (location)
- Veillé à l'information et formation régulière des agents, à leurs conditions de travail, à leur sensibilisation au développement durable		Le document de unique a été mis en place , ainsi qu'au plan de formation
Le nombre d'emplois a progressé sur le territoire (en valeur absolue)	80	Oui : 381 sans compter les communes partielles mais en intégrant l'IRIS de Vence (données INSEE 2009 à 2020)
Le taux de chômage a augmenté moins vite que la population active	50	Chez les 15-64 ans (INSEE 2009-2020) Taux de chômage : + 2% entre 2009 et 2020 ; taux d'activité : + 4 % - Effectif population 15-64 = +0,32%. Le taux de chômage a augmenté plus vite, mais la part de la tranche d'âge active s'est développée
Des démarches ont été entreprises de type mise en synergie de la formation avec les besoins des filières locales, développement de l'insertion professionnelle	70	Oui - Voir le détail des actions
Des habitants bénéficient d'un accompagnement spécialisé (insertion sociale, emploi adapté aux handicaps)	70	Oui - Voir le détail des actions

3. La plus-value d'un Parc naturel régional

Les résultats des études préalables montrent comment le Parc naturel régional constitue une complémentarité utile aux compétences des différentes institutions publiques. Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur permet :

- De renforcer l'attention envers les patrimoines ruraux aux portes d'un territoire métropolisé;
- D'« Inventer une autre vie ici » : S'appuyer sur l'intelligence locale, collective et pluri-thématique pour trouver des compromis, notamment sur la vocation assignée aux espaces ou l'émergence d'activités économiques durables;
- Expérimenter des modalités de rénovation villageoise à la croisée des besoins de la société contemporaine et de la conservation d'éléments patrimoniaux;
- Encourager l'adaptation des usages des espaces naturels agricoles et forestiers.

Les résultats des études préalables réaffirment la nécessité de consacrer une partie des moyens :

- À l'animation des acteurs socio-professionnels;
- Aux outils et temps d'articulation entre le Syndicat Mixte et ses membres, afin que les services du Parc soient associés aux projets des communes, EPCI et des départements, associations, tandis que ces derniers viennent nourrir les travaux portés par le Syndicat Mixte.

Si les axes thématiques de la Charte 2012-2027 ont tous progressé sur le territoire. Il ressort toutefois des études préalables que les moyens dédiés au suivi, à l'évaluation et à l'articulation entre collectivités ont été insuffisants pour atteindre les ambitions de la Charte 2012-2027. La compréhension de l'intérêt de l'outil Parc a également été insuffisante, notamment pour des collectivités qui ont connues des grands bouleversements sur la période 2014-2020 (Réorganisation des intercommunalités et répartition des compétences par la loi NOTRE).

En cette phase de préparation d'une nouvelle Charte, il est réaffirmé :

- Que le label Parc naturel régional est apposé sur un périmètre habité, reconnu pour ses richesses patrimoniales, avec des enjeux de développement et qui propose un projet de territoire pluridisciplinaire tirant avantage de ses richesses, tout en veillant à sa préservation

et en déployant des solutions innovantes;

- Que le cercle vertueux se met en place grâce à la concertation de tous les acteurs locaux : collectivités, entreprises, habitants, associations et autres partenaires. Le rôle du Syndicat Mixte du Parc n'est pas d'agir seul, mais plutôt d'animer le tissu local en aidant les projets à se concrétiser. C'est la valorisation des compétences complémentaires des signataires qui fera la qualité du projet de Charte ; l'adhésion et la mobilisation des forces vives (élus, habitants, tissu socio-professionnel) qui en fait la réussite.



4. Les grands axes de la concertation pour l'élaboration d'un nouveau projet de Charte :

Les résultats des études préalables et l'analyse de la note d'enjeux de l'Etat ont permis de dessiner les éléments d'une concertation pour l'élaboration du projet de Charte 2027-2042, en trois axes :

1. Aménagement du territoire et grands équilibres

Dans un territoire à la fois soumis à la déprise et à la pression immobilière, et pour respecter le cadre réglementaire et le SRADDET, il y a lieu de s'interroger sur la place et les fonctions assignées aux espaces naturels agricoles et forestiers. À partir des principales tendances (notamment zones dynamiques et besoins en matière de construction) et de la caractérisation des multiples enjeux qui se confrontent, il s'agit d'envisager collectivement :

- Où se situent les capacités d'accueil (dont accès à l'eau et solutions de mobilité);
- Leurs localisations à moindre impact et l'optimisation des m² artificialisés (densité, hauteur, fonctions : habitat, services, commerces – niveau de sobriété);
- De nouvelles zones de protection forte pour répondre au cadre réglementaire comme à ce qui fait consensus/identité/valeur aux yeux du territoire.

Si c'est le rôle des PLU et des SCOT que d'établir les compromis, la Charte du Parc peut pointer les espaces où des études et/ou de la concertation plus ambitieuses sont requises avant décision.

Il s'agit de mener une concertation permettant d'alimenter la Charte sur les enjeux et priorités en matière notamment de : planification, aménagement, zéro artificialisation nette, urbanisme, paysage, patrimoine bâti, stratégie bas carbone, mobilité, trame verte et bleue, prévention des risques, énergies renouvelables, antennes relais.

2. Gestion différenciée de l'espace

Les débats porteront sur le partage de l'espace entre différents usages et les possibilités d'une gestion différenciée de l'espace.

À milieu comparable, différentes décisions de gestion peuvent être prises, selon les enjeux locaux. La concertation doit permettre de travailler sur les moyens à se donner pour poursuivre la mise en place de modes de faire résilient au regard des évolutions pressenties :



- Vie de village demain;
- Pratiques agricoles et forestières;
- Tourisme durable;
- Préservation des paysages du quotidien;
- Économie et partage de la ressource en eau entre tous les besoins.

Il s'agit d'alimenter la Charte sur les enjeux et priorités en matière notamment de cohabitation entre les usages, développement agricole, forestier, tourisme et activités de pleine nature, fonctions villageoises, accueil du public, biodiversité, déchets, dialogue territorial.

3. Dynamisme rural et lien social

Il est proposé aux acteurs mobilisés d'approfondir les enjeux et perspectives en matière de dynamisme rural (démographie, économie, initiatives) et lien social (société civile organisée, solidarité, bien vivre ensemble).

La vie économique et sociale rurale est souvent décrite en creux, par ses absences, son isolement, sa désertion ; manque de possibilités économiques, de dynamisme culturel. L'imaginaire collectif est riche de stéréotypes.

Face aux enjeux actuels, une autre image de la ruralité s'impose : lieu d'avenir, de multiples solutions pour la transition écologique, économique et sociale, riche d'initiatives économiques durables, de modes de vies responsables, de solidarités concrètes, de renouveau du lien entre la nature et l'humain, etc. Cela peut sembler idéaliste, mais pourquoi ne pas espérer, et essayer de construire en ce sens ?

Il s'agit d'alimenter la Charte sur les enjeux et priorités en matière notamment de communication, sensibilisation, éducation, patrimoines et actions culturels, points noirs paysagers, services, formation, création d'entreprises, économie rurale, bonheur et santé, sachant que les 3 journées de concertation peuvent enrichir tous les thèmes.

POUR MÉMOIRE



La stratégie ESPACE valléen, projet de territoire intégré relevant de la politique « Massif des Alpes » et « Fonds Européen de Développement Régional » a fait l'objet d'une concertation dédiée en 2020-2021 qui a fait se positionner le territoire sur l'enjeu d'un **tourisme durable** (y compris accueil de proximité – courts séjours, et aménagement pour réguler les flux de sites à forte fréquentation) à **bénéfice partagé avec la qualité de vie villageoise** (consolidation des services, commerces), ouvrant le débat sur la rénovation du logement pour l'accueil touristique versus le logement pour actifs.

Ses priorités d'actions portent sur :

- Cultiver la qualité de vie et l'accueil en Préalpes d'Azur
- Inviter à découvrir autrement les Préalpes d'Azur
- Œuvrer pour la durabilité des stations et des sites naturels

La stratégie LEADER, projet de territoire intégré relevant du Fonds européen agricole pour le développement rural a fait l'objet d'une concertation dédiée à l'été 2022 pour s'accorder sur l'ambition suivante : Bien vivre ensemble sur un territoire de montagne en transition, avec comme priorité d'actions à soutenir :

1. Renforcer les liens et consolider les services pour tous;
2. Encourager les initiatives économiques locales, durables et collectives;
3. Innover dans notre lien aux ressources.

Le Cap Culturel pour les Préalpes d'Azur, finalisé en 2022, dresse les grandes lignes de l'action culturelle pour ce territoire et précise notamment dans ce cadre : les ingrédients indispensables des projets culturels Parc, le rôle du syndicat mixte du Parc, les conditions de réussite du projet culturel des Préalpes d'Azur et quelques pistes d'actions et projets en émergence.

La Charte Forestière de Territoire (2023-2027) a été élaborée entre 2021 et 2023 de façon concertée avec l'ensemble des acteurs concernés. Elle a permis de fixer les priorités pour le territoire des Préalpes d'Azur vers :

- La préservation des forêts préalpines, leurs services et leur biodiversité, vis-à-vis des menaces environnementales et anthropiques;
- La préservation et le développement du rôle de puit de carbone déterminant du territoire forestier;
- La valorisation des espaces forestiers et de la ressource bois comme des richesses distinctives, assurant la vitalité du territoire;
- La diffusion et l'animation des enjeux forestiers dans la société.



La stratégie d'éducation à l'environnement et au territoire, approuvée en 2017 suite à la concertation des acteurs de l'éducation est toujours en vigueur. Ses principes seront à repartager et à mettre à jour, notamment en vue d'une meilleure articulation des différents acteurs dans sa mise en œuvre. Les grands principes d'orientations et d'actions en matière d'EET pour les Préalpes d'Azur ont porté sur :

- Un programme éducatif pour donner la capacité d'agir à toutes et tous, sur les enjeux ciblés du territoire;
- Des actions éducatives de qualité, ancrées sur le territoire, à valoriser, capitaliser et promouvoir;
- Une gouvernance collaborative et des partenariats pour des démarches éducatives coordonnées, complémentaires et cohérentes sur le territoire;
- Des démarches éducatives exemplaires renforcées sur le territoire du Parc.

*Ces stratégies **pour la période 2021-2027** gardent leur sens au regard de l'évaluation et du diagnostic. La nouvelle Charte de Parc devra chercher à porter son regard encore plus loin, dans une ambition commune, tenant compte des réussites, des freins et des leviers identifiés au fil de la mise en œuvre de la première Charte de Parc.*





#PrealpesdAzur2042

JE ME DÉPASSE
POUR UN AVENIR



Synthèse de l'évaluation de la Charte du Parc des Préalpes d'Azur et du diagnostic de territoire
2012-2027



Et les 48 communes adhérentes